

Convention relative à la première phase du projet de renouvellement urbain de Talence Thouars

ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, Etablissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle - 33076 -BORDEAUX cedex, représenté par son Président en exercice, Monsieur Vincent FELTESSE, et agissant en vertu de la délibération n° 2008/0501 du 18 juillet 2008,

ET :

La commune de Talence, dont le siège est situé Rue du Professeur Arnoz - 33400 TALENCE, représenté par son Maire en exercice, Monsieur Alain Cazabonne, et agissant en vertu de la délibération n°12 du 27 juin 2008 ;

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La convention entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune de Talence a pour objet la première phase des travaux d'aménagement urbain du secteur Avenue Thouars – Avenue Rimbaud. Ces travaux apparaissent nécessaires en continuité de l'effort mené à ce jour par la commune sur le quartier, avec notamment la réhabilitation du stade nautique et de l'esplanade de Thouars.

Cette phase, dite « Phase 1 », est partie intégrante du futur projet urbain à signature prochaine de l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) prévue en 2008.

ARTICLE 2 : LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE THOUARS

Le projet se situe sur le quartier prioritaire de Thouars, de niveau de priorité Etat « 1 », classé en ZRU (zone de redynamisation urbaine, en politique de la ville depuis plus de 10 ans). Lors du contrat de ville 2000 – 2006 précédent, une convention territoriale a été élaborée en 2002 sur le projet, signée avec tous les acteurs de la politique de la ville dont la Communauté urbaine de Bordeaux, décrivant tous les grands objectifs d'orientation du quartier. Le quartier est aujourd'hui en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS 2007 - 2009), contrat signé entre l'Etat, la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune de Talence en mars 2007.

Les éléments principaux du projet urbain sont :

- l'habitat avec la réhabilitation de logements,
- une OPAH sur les copropriétés déjà réalisées,
- l'aménagement urbain et l'organisation des déplacements intra- et inter- quartier,
- la création d'une polarité secondaire et l'amélioration des équipements publics,
- l'environnement et les espaces naturels avec mise en valeur du bois de Thouars,
- la dynamique commerciale avec le renouvellement du centre commercial.

A ce jour, un certain nombre d'aménagements et de travaux ont été réalisés par la commune de Talence pour un montant global de 6.5 M€ depuis 2001 et qui concourent à :

- l'aménagement de l'esplanade et la place Gauguin,
- la réhabilitation du château de Thouars et de la médiathèque,
- la réhabilitation du stade nautique,
- l'entretien et la réhabilitation du bois de Thouars.

Le projet se poursuivra après la signature d'une convention ANRU.

Toutefois, afin de poursuivre la dynamique enclenchée sur le secteur de l'esplanade du château de Thouars, il est important de lancer, conjointement avec la commune, des travaux de réaménagement de l'avenue de Thouars, entre la rue Paul Verlaine et le chemin des Maures, et l'avenue Rimbaud (« Phase 1 » du projet).

ARTICLE 3 : OPERATIONS ET MAITRISE D'OUVRAGE EN PHASE 1

La « phase 1 » du projet ci-dessus est partie intégrante du projet qui doit être signé prochainement, en 2008, avec l'ANRU. Elle a pour objectifs de restructurer l'avenue de Thouars et l'Avenue Rimbaud, afin notamment de sécuriser le secteur, suite à la réhabilitation du stade nautique, de l'esplanade et de ses accès.

Cet aménagement permettra de créer :

- un itinéraire cyclable bidirectionnel,
- un cheminement piéton confortable,
- des stationnements latents,
- des espaces verts permettant la continuité du bois de Talence.

Les caractéristiques géométriques du profil en travers sont :

- une chaussée de 6.00 m de large,
- une bande servante variable,
- une piste cyclable bidirectionnelle de 3.00 m de large,
- des trottoirs de largeur variable, de 1.50 m minimum.

Concernant la maîtrise d'ouvrage opérationnelle

La Communauté urbaine de Bordeaux assurera la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des voies publiques, avenue de Thouars et avenue Rimbaud.

La commune de Talence assurera la maîtrise d'ouvrage des espaces verts publics, l'éclairage public et le mobilier urbain.

Concernant le financement des opérations

La Communauté urbaine de Bordeaux :

Le financement des opérations de maîtrise d'ouvrage communautaire se fera au titre des crédits spécifiques « politique de la ville », dont une part votée dans le plan d'urgence du 25 mars 2005, combinés aux crédits de l'enveloppe voirie de desserte, selon la règle votée et inscrite dans le règlement d'intervention Habitat et Politique de la ville. Le montant total est estimé à **2.2 M€ TTC**. Ce montant fera partie de l'enveloppe financière globale qui sera engagée pour la mise en œuvre complète du projet ANRU conventionné de Talence Thouars.

Les travaux de la phase 1 sont prévus en 2009.

La commune de Talence :

L'enveloppe financière des travaux de maîtrise d'ouvrage Ville, concernant les espaces verts, l'éclairage public et le mobilier urbain, liés à la « phase 1 », est estimée à **1.0 M€**

Fait à Talence en deux exemplaires, le

Le Maire de Talence

Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux,

Alain Cazabonne

Vincent Feltesse

IV.4 fiches actions par site

